



**COMMUNIQUE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CESU  
CRISE SANITAIRE COVID-19  
CESU et PASS SANITAIRE**

**En fonction de l'évolution de la crise sanitaire actuelle,  
ces préconisations sont susceptibles d'évoluer dans le temps.**

Ces préconisations s'appuient sur :

- LOI n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire (1)  
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043909676/2021-09-13/>

Concernant le Pass Sanitaire, l'ANCESU recommande :

- **De se rapprocher de la direction de votre établissement afin d'être cohérent avec le positionnement celle-ci.**
- D'informer, en amont de la formation, les participants et les formateurs d'un éventuel contrôle du pass sanitaire, aléatoire ou systématique selon votre établissement.

Le personnel habilité à contrôler est déterminé par la direction de l'établissement.

Ces directives s'appliquent quel que soit le lieu de la formation.

En résumé :

1. Pour les personnes soumises à l'obligation vaccinale, celle-ci s'applique également à l'accès aux formations du CESU, pour les participants comme pour les formateurs.
2. Pour les autres, le pass sanitaire s'applique pour l'accès au CESU comme pour tout autre service de soin.

Par ailleurs : les mesures barrières restent bien sûr en vigueur :

- La taille des groupes est adaptée aux mesures en vigueur et à la superficie des locaux de formation.
- **Il est demandé en amont et en début de formation aux participants et aux formateurs présentant des symptômes évocateurs de COVID-19 de ne pas se présenter en formation**
- Chaque session est débutée par une information de la part des formateurs afin de rappeler les gestes barrières et les mesures d'hygiène
- Les règles sanitaires en vigueur qui doivent être appliquées sont :
  - Port d'un masque chirurgical tout au long de la formation
  - Mise à disposition de point d'eau et savon et/ou de SHA dans la salle de formation
  - Aération des salles chaque fois que possible.
  - Distanciation d'au moins 1m entre chaque apprenant, chaque fois que cela est possible
  - Nettoyage et désinfection régulière de tous les matériels utilisés et ce à plusieurs reprises pendant la formation (par des produits respectant la norme EN14476)

Il est également fait appel à l'ingéniosité pédagogique de tous les soignants formateurs pour adapter les outils et les techniques pédagogiques afin de limiter les contacts entre apprenants lors des moments d'apprentissage de geste, comme par exemple le maintien du travail avec les mêmes sous-groupes d'apprenants en utilisant le même matériel est encouragé tout au long de la formation

**Toutes ces mesures peuvent être appliquées sur le territoire national, les DOM et les TOM, et restent sujettes aux recommandations et décisions prises en fonction de l'évolution de la pandémie.**